

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 20 MARS 2025
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS.

Présents : MM. BARNERON Séverine, CHOPIN Marie-Thérèse, GIOVANONE Marie-Ange, GRAILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, GUICHARD Valérie, MOMBARD Dominique, ROUX Josiane, SGRO Fabienne, VALETTE Véronique.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, CHORIER Jean-Luc, KHELIFA Eddy.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. Le Président du CCAS, MOMBARD Dominique.

Nombre de membres présents : 10

Quorum : 7

Virginie COPPEL a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

N° de délibération	Objet
DEL2025_2CCAS	Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 – Budget du CCAS
DEL2025_3CCAS	Affectation des résultats définitifs de clôture 2024 sur le budget 2025 du CCAS
DEL2025_4CCAS	Vote du budget primitif - Année 2025 –CCAS

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024

Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024.

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024 est approuvé.

Compte-rendu des actes accomplis par le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil d'Administration

Entendu le rapport de Monsieur le Président ;

Le conseil municipal,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délibération n° DEL20201203_02 du 03 décembre 2020.

Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le conseil d'administration

N°	Date de la décision	Objet
DEC2024_7CCAS	14/10/2024	Portage Repas : Fourniture et Livraison de repas à domicile

		N° 8 - Délibération du Conseil d'Administration du 17 octobre 2024
DEC2025_1CCAS	10/01/2025	Modification de la régie de recettes "Portage des repas" - Encaissement des virements

DEL2025_2CCAS – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 – Budget du CCAS

Rapporteur : Monsieur le Président

Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Ce que le CFU apporte :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le levier d'un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun. Cela contribuera, si nécessaire, à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Le CFU 2024 du budget du CCAS fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Section d'investissement		Section de fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		17 976.68 €		2 506.69 €	0.00 €	20 483.37 €
Opérations de l'exercice 2024	3 627.07 €	0.00 €	105 418.18 €	108 546.49 €	109 045.25 €	108 546.49 €
Totaux	3 627.07 €	17 976.68 €	105 418.18 €	111 053.18 €	109 045.25 €	129 029.86 €
Résultats de clôture 2024		14 349.61 €		5 635.00 €	0.00 €	19 984.61 €
				Solde résultats		19 984.61 €
Totaux Cumulés	3 627.07 €	17 976.68 €	105 418.18 €	111 053.18 €	109 045.25 €	129 029.86 €
Résultats définitifs		14 349.61 €		5 635.00 €		19 984.61 €

Sous la Présidence de Mme Colette GRAILLAT et en l'absence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS de Mours Saint Eusèbe :

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget du CCAS qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président, à la demande de Mme CHOPIN, précise que le repas des aînés compte 255 convives et que le nombre de colis distribués s'élève à 90.

DEL2025_3CCAS – Affectation des résultats définitifs de clôture 2024 sur le budget 2025 du CCAS

Rapporteur : Monsieur le Président

Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

Considérant que les résultats définitifs de clôture de l'exercice 2024 pour le budget du CCAS sont les suivants :

	Résultat CA 2023	Virement à la section d'investiss.	Résultats Exercice 2024 Budget CCAS	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Chiffres Affectation des résultats
Investissement	17 976.68 €		-3 627.07 €	14 349.61 €	14 349.61 €
Fonctionnement	2 506.69 €		3 128.31 €	5 635.00 €	5 635.00 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget du CCAS, sur l'exercice 2025, de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU		31/12/2024	
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Budget Primitif (c/1068)			0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)			0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			5 635.00 €
Total affecté au c/1068 :			0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU		31/12/2024	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)			0.00 €

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de clôture telle que définie ci-dessus au budget 2025 du CCAS.

DEL2025_4CCAS – Vote du budget primitif - Année 2025 –CCAS

Rapporteur : Monsieur le Président

Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget primitif pour l'année 2025.

Le budget primitif 2025 du CCAS s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	105 835.00 €	14 349.61 €
RECETTES	105 835.00 €	14 349.61 €

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2025 du CCAS, arrêté comme présenté ci-dessus.

Questions diverses

- **Organisation du repas des aînés 2025 :**

Les dates possibles sont le 29 novembre 2025 ou le 13 décembre 2025. Le traiteur et l'orchestre seront contactés afin de connaître leur disponibilité pour le 13 décembre. Si cette date ne convient pas au traiteur alors la date du 29 novembre sera retenue.

Fin de séance à 19h05

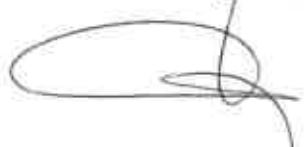
A Mours Saint Eusèbe, le 20 mars 2025,

La Secrétaire de séance


Virginie COPPEL



Le Président du CCAS,


Dominique MOMBARD